

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.132

L'An deux Mille Six, le 29 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 décembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 décembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme CROUÉ, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. MERLE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDBLER représenté par Mme GEOFFROY
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme LABEYRIE représentée par Mme MONTRON
M. POTENNEC représenté par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme ISENDICK

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 31

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MATERIELS D'ECLAIRAGE PUBLIC
LIEES AUX OPERATIONS D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX
ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du budget primitif 2006, un budget d'investissement de 545 000 € a été attribué pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux E.D.F., France Télécom et éclairage public.

Un dossier de consultation d'entreprises relatif aux travaux d'éclairage public a été élaboré par les Services Techniques en vue du lancement d'un appel d'offres ouvert sous forme de marché à bons de commande pour une durée de deux ans avec un montant minimum estimé à 120 000 € hors taxes et un montant maximum estimé à 480 000 € hors taxes.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 22 septembre 2006 et la date limite de remise des offres a été fixée au 20 octobre 2006 à 17 heures.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 27 novembre 2006 pour procéder à l'ouverture des plis. Après analyse des différentes propositions, la Commission d'Appel d'Offres a décidé, lors de sa réunion du 04 décembre 2006, de retenir l'offre mieux disante établie par le groupement d'entreprises constituée de la société BONMORT RESEAUX agence C.E.E. de Médis (mandataire) et la société SOBECA de Pons.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec le mandataire du groupement d'entreprises retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 27 novembre et 04 décembre 2006,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant la fourniture et la mise en œuvre de matériels d'éclairage public liées aux opérations d'enfouissement des réseaux sous la forme d'un marché à bons de commande, en application du Code des Marchés Publics, pour un montant minimum de 120 000 € H.T. et un montant maximum de 480 000 € H.T.,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces du marché à intervenir avec la société BONMORT RESEAUX agence C.E.E., mandataire du groupement d'entreprises BONMORT RESEAUX agence C.E.E. / SOBECA.
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 janvier 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT